



Mme LOISON FLORENCE 3 B L ORME MORT 77640 SIGNY SIGNETS

Références à rappeler

numéro identifiant 7569690Z

LA FERTE SOUS JOUARRE, le 26 août 2024

Votre contact en direct

016vanessa.peuron@francetravail.net

RELEVE DE SITUATION DU 09/08/2024

PERIODE DU 01/07/2024 AU 31/07/2024 (31 jours)												
	Allocations déjà versées						Allocations dues					
Juillet 2024	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net	Nombre Jours	Montant Brut	Retraite Comp.	Cotis. Sociales	Impôt Revenu	Montant Net
rémunération de fin de formation							31	756,71				756,71
Allocations dues (1)							756.71					

DECOMPTE GENERAL

(1) Allocations	(2) Aides	(3) Autres paiements	(4) Montant net social*	(5) Prélèvements	(6) Montant réglé (1+2+3-5)	(7) Sommes trop perçues	
756,71	0,00	0,00	756,71	0,00	756,71	0,00	

Le montant de l'impôt sur le revenu prélevé à la source est de 0,00 € calculé sur la base d'un taux personnalisé de 0,00 % transmis par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP).

Le détail du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est disponible sur une attestation spécifique accessible depuis votre espace personnel sur www.francetravail.fr, dans la rubrique « Mes attestations ».

*Le montant net social correspond au montant des revenus à déclarer pour avoir droit au RSA et à la prime d'activité. Il est calculé à partir du revenu brut, duquel sont déduites toutes les cotisations et contributions sociales légales obligatoires.

Vous pouvez trouver toutes les informations utiles sur le mode de calcul du montant net social et son usage sur le site du Ministère chargé des Solidarités « solidarites.gouv.fr/le-montant-net-social ». Le montant net social de l'ensemble de vos revenus est accessible sur le portail « mesdroitssociaux.gouv.fr ».

C16/ID013/HC5F

FRANCE TRAVAIL ILE-DE-FRANCE

Références à rappeler numéro identifiant

7569690Z

FRANCE TRAVAIL ILE-DE-FRANCE

Références à rappeler

numéro identifiant 7569690Z

REGLEMENT DU 13/08/2024

Règlement de 756,71 euros par virement bancaire au nom de MME LOISON FLORENCE

Domiciliation: FR7640618802750XXXXXXXXXXX18 BOUSFRPPXXX

INFORMATIONS SUR VOS DROITS AU 31/07/2024

Indemnisation à la rémunération de fin de formation depuis le 21/02/2023 : 162 allocations.

Allocation brute d'un montant journalier de 24,41 Euro tenant compte d'un Salaire Journalier de Référence de 62,78 Euro.

INFORMATIONS GENERALES

Nous vous rappelons que vous devez signaler au plus tôt toute modification qui pourrait intervenir dans votre situation : arrêt maladie ou maternité, reprise de travail, entrée en formation, changement d'adresse, liquidation d'un avantage de vieillesse, sur www.francetravail.fr.

Veillez à conserver ce document, il pourra servir de justificatif auprès de l'administration fiscale.

L'application du prélèvement à la source sur votre paiement n'est pas libératoire de l'impôt sur le revenu, une régularisation pourra le cas échéant intervenir lors de la liquidation définitive de votre impôt.

Pour toute information au sujet du prélèvement à la source, contactez l'administration fiscale :

- en vous connectant à votre espace particulier à l'adresse www.impots.gouv.fr,
- en appelant le 0809 401 401 (service gratuit + prix de l'appel).